



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 23 juillet 2013

Présents : Roger LAVARDA, Philippe ROSSI, Guy JULLIARD, Hélène BOIS, Vincent CORTESE, Liliane DUFOUR, Céline MAGNIN, Loredane RONQUETTE.

Absents : Francis BOIS, Joël CLARAC, Maurice CATTELAN, Dominique HOURDÉ, Philippe ROSSAT donne procuration à Roger LAVARDA.

Secrétaire de séance : Philippe ROSSI.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31.05.13 : le Maire

Pas de remarques.

Vote : 0 contre 0 abstention 9 pour

Le Maire précise que la largeur du passage d'une porte à l'autre de la bibliothèque est d'environ 103 cm.

Le curage de l'égout rue le Revet a été réalisé.

Une étude est en cours pour les structures jeux pour la zone verte.

2 - Marché de travaux lotissement Z.A. L'Amoudon : le Maire

Suite à deux réunions de la Commission d'appel d'offres, l'attribution du marché pour l'aménagement de la Zone Artisanale de L'Amoudon a été attribué à l'entreprise MANNO TP pour la somme de 139 770 € (estimatif prévu 205 427 €).

3 - Extension périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne : le Maire

L'arrêté préfectoral du 7 mai 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne aux communes de Montricher-Albanne et Pontamafrey-Montpascal prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

Le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer sur le rattachement de ces deux communes qui ferait passer l'intercommunalité de 6 à 8 communes.

Vote : 0 contre 0 abstention 9 pour

4 - Composition du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne: le Maire et Guy JULLIARD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre de membres représentant la commune de Villargondran est actuellement de 3. Etant donné le nombre d'habitants (voisin de 1 000), la commune pourrait prétendre à avoir un membre supplémentaire, sachant que dans la répartition du nombre de sièges prise par la C.C.C.M., le nombre de conseillers qui est actuellement de 35 peut aller à 36, Villargondran demande un 4^{ème} conseiller qui représenterait plus équitablement sa population et n'aurait aucune incidence sur la répartition de sièges pour les autres communes.

Lors du dernier Conseil Communautaire, cette demande a été formulée et refusée majoritairement par le Conseil Communautaire.

Le Maire demande aux conseillers de s'exprimer sur l'acceptation des trois sièges proposés par le C.C.C.M.

Vote pour approbation de la composition du Conseil Communautaire : 7 contre 2 abstention
0 pour

5 - Convention transport Communauté de Communes Cœur de Maurienne : le Maire

Le Maire donne lecture de la lettre du Président et mise en circulation de la convention. Cette convention a été approuvée en conseil communautaire et elle concerne principalement la prise en charge de l'installation et de l'entretien des abris bus.

Vote : 0 contre 0 abstention 9 pour

6 - Echange terrains CECILLE Nicole / commune : Le Maire

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'Assemblée la délibération du 6 avril 2007 concernant l'échange des parcelles B 840 et B 841 entre les consorts ROLLET Adrien Anicet et la commune utiles afin de desservir les parcelles communales et pouvoir réaliser l'accès au futur projet AU de la zone Le Putet.

EXPLIQUE que pour la réalisation des accès, il est nécessaire de récupérer une partie des parcelles ainsi que suit :

La parcelle B 840 appartenant à la commune devient B 1606, B 1607, B 1608

B 1606 de 33 m² reste propriété de la commune,

B 1607 de 148 m² reste propriété de la commue

B 1608 de 6 m² est cédée par la commune à Mme CECILLE Nicole, née ROLLET, domiciliée La Croix des Rameaux à ST MARTIN SUR LA CHAMBRE.

La parcelle B 841 appartenant à Mme CECILLE Nicole devient B 1609, B 1610

B 1609 de 335 m² reste propriété de Mme CECILLE,

B 1610 de 2 m² est cédée par Mme CECILLE à la commune de VILLARGONDRAN.

La parcelle B 1209 appartenant à Mme CECILLE Nicole devient B 1611, B 1612

B 1611 de 127 m² reste propriété de Mme CECILLE

B 1612 de 28 m² est cédée par Mme CECILLE à la commune de VILLARGONDRAN.

STIPULE que la soulte de cet échange est comprise dans la démolition de l'habitation de Mme CECILLE parcelle B 1209 à la charge de la commune.

PROPOSE au Conseil Municipal l'échange de ces diverses parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange. Les frais d'acte de ce dossier seront à la charge de la commune.

Vote : 0 contre 0 abstention 9 pour

7 - Fibre optique : demande de subvention : Guy JULLIARD

Nous avons pris dernièrement une délibération pour demander une subvention pour nos réseaux du Chef-Lieu, basé sur des estimations élaborées par notre maître d'œuvre GE'ARC.

Le principe de ces demandes étant accepté le Président de la Communauté de Communes nous demande à présent de lui fournir les factures correspondants aux dépenses réelles, un plan des réseaux en version papier et numérique.

Le montant s'élève à 50% des travaux, moins le F.C.T.V.A.

Vote : 0 contre 0 abstention 9 pour

8 - Comptes rendus des commissions

a) Travaux environnement : Guy JULLIARD

- Lotissement Z.A. L'Amoudon : décapage en cours.
- Vestiaires Salle Polyvalente : le carrelage est en cours de finition, les peintures dans le premier vestiaire sont en cours, les peintures du 2^{ème} vestiaire vont suivre, les peintures de l'entrée ne seront peut-être pas terminées pour le 23 Août, pour cause de congés.
- Achat d'un camion multi bennes en cours : 30 000 €, 56 000 kms, 6 ans avec 5 bennes : accord du Conseil Municipal.
- Merlon Z.A. : on profite du terrassement de la Z.A. pour remettre de la terre végétale sur le merlon. Nous projetons de mettre en place une bâche tissée sur ce merlon, le coût de celle-ci et sa mise en place s'élèvent à environ 12 000 € T.T.C., un deuxième devis a été demandé. Lorédane RONQUETTE propose que la même solution soit apportée au Crosat pour la digue du Rieubel, à étudier.
- Lotissement le Crosat : les finitions sont en cours.
Il manque un élément au garde-corps.
La mise en place de terre végétale sur les espaces verts a été effectuée.
Panneau de signalisation « 30 » posé.
Manque le panneau « arrêt de bus ».
Un panneau priorité est à changer à la sortie du lotissement.
Les bordures ont été posées selon la demande.
La construction de la toiture de l'abri bus est en cours.
Le ponçage et la peinture de l'abri bus sont à réaliser.
Les différents marquages au sol seront réalisés pour la fin Août, ainsi que la peinture de l'abri bus.
Un débat concernant la signalisation à l'intersection des lotissements l'Arcassière et le Crosat s'engage et la mise en place d'un passage piéton pour la liaison des chemins serait souhaitable.
Lorédane RONQUETTE demande la création d'un passage piéton depuis la maison JAMEN jusqu'à la maison COLLOMB.
- Le jury des maisons fleuries a fait sa tournée le 8 juillet 2013. Décision de la commission de ne pas primer : les maisons primées depuis 4 ans, les maisons des employés communaux et des conseillers municipaux, 36 lauréats cette année. Le jury départemental passera dans la commune le 31 juillet, 3 villas seront présentées au jury. Une visite du Conseil Municipal sera réalisée pour problèmes de circulation.
- Tarif Bleu école : devis pour passage du Tarif Jaune au Tarif Bleu pour l'école avec une économie possible de 2 500 € par an, pour un coût de remplacement du compteur de 650 €. Etudier la mise en place d'une clim réversible à l'école.

b) Sports loisirs école C.C.C.M. : Philippe ROSSI

- Remerciements de diverses associations pour l'attribution de la subvention communale Le courrier de l'association « les amis de la chanson » est sujet à discussion, puisqu'il est annoncé l'arrêt de l'association et les remerciements pour la subvention.
- 14 Juillet tout s'est bien déroulé.
- 24 Août : fête du pays.
- course cyclo Belge le 30 Août : demande d'ouverture de la buvette par le FCV,
- C.C.C.M. : 4^{ème} conseiller, acquisition parcelles au C.A.R., parcelle Vin'alpes à Saint-Jean-de-Maurienne, dotation solid 23 872,90 € (2015) (acompte 11 000 €), Transport : 540 000 € abri bus et accès bus.

c) Finances - SOREA : Guy JULLIARD

Finances :

- Un état des dépenses et des recettes au 30 Juin 2013 est remis aux conseillers municipaux. Notre trésorerie disponible est de 380 661 €.
- Bus C.C.C.M. : Il est proposé sur la ligne de Villargondran :
 - supprimer certains arrêts aux Anciennes Resses et Rue de l'Artisan pour cause de fréquentation nulle,
 - passer de 2 à 6 allers retours,
 - utiliser un véhicule plus petit (8 places).Ces nouvelles mesures pourraient entrer en application début septembre.

SOREA :

- T.C.C.F.E. (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

L'année dernière nous avons délibéré pour un coefficient multiplicateur égal à zéro. Il est proposé de reconduire les mêmes dispositions pour 2014.

Vote pour rester à 0% 0 contre 0 abstention 9 pour

d) Jeunesse – Communication – C.C.A.S. : Hélène BOIS

- Commission Jeunes :

Participation des jeunes à la fête du pays avec des stands d'animations diverses.

Prévision : ramassage des déchets à la Salle Polyvalente, au lac, au terrain de foot, à l'espace vert, suivi d'un pique-nique partagé après les travaux : le 7 Septembre.

- Commission Communication :

Parution du P'tit Gondranien en Août ;

Bon retour du Bulletin Municipal sauf le titre un peu difficile à lire.

9 - Informations et questions diverses : Le Maire

- Echelle du ponton remise en place.

- Distribution feuilles informations.

- Plan d'eau : Lorédane RONQUETTE propose qu'il y ait un passage protégé du Paint Ball jusqu'au passage de la maison CIUFFINI.

- Le Maire doit rencontrer le géomètre afin d'étudier la possibilité d'acheter 7 parcelles situées entre la maison BENEDETTO et le rond-point du plan d'eau pour la création d'un parking.

- Vincent CORTESE demande où en est la régularisation de l'Arcassière. Le Maire lui répond qu'un courrier a été envoyé par Maître HIRTH, à la chambre des notaires ainsi qu'à Maître MONTMASSON.

- Capucin Gourmand : après 3 mois d'exercice, il est nécessaire de faire un point sur la situation.

Fin de séance à 22 h.15.